



# Le Journal d'information de votre commune

**Bulletin municipal – janvier 2018**

---



## Le mot des maires

C'est avec plaisir qu'Alain Philippe et moi-même écrivons ces lignes du premier bulletin municipal de la commune nouvelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune nouvelle de Chazey-Bons forme une nouvelle collectivité territoriale sur le territoire Français. Les anciennes communes n'existent plus en tant que telles.

Aujourd'hui, un an après, le travail de fusion des données administratives et des moyens est accompli :

- Fusion des budgets et des comptabilités
- Convergence des fiscalités
- Fusion des listes électorales
- Regroupement des registres de l'Etat Civil
- Regroupement des fonds d'archives
- Fusion des systèmes informatiques
- Regroupement des employés
- Regroupement des matériels

Le nouveau conseil municipal est en action, les commissions sont au travail, les adjoints exercent leurs délégations dans chacun de leur domaine, Alain Philippe et moi-même assumons nos fonctions de maire délégué et maire.

Au niveau intercommunal, nous avons pu garder chacun un siège au conseil communautaire. Alain a de plus été élu vice-président au sein de l'exécutif de la Communauté de Communes Bugey Sud. Nous agissons pour faire entendre la voix de notre commune.

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin des informations sur les temps forts qui ont marqué l'année écoulée ainsi que sur les principales réalisations.

Pour clore ce message Alain Philippe et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches, et nous vous convions à la cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des fêtes de Chazey-Bons le vendredi 12 janvier à 18h30.

Alain Philippe, Maire délégué

Didier Bonnard, Maire

## Réalisation du City stade

Le projet de création d'un city stade (terrain multisports) est né au sein du conseil municipal en 2016 avec pour objet :

- D'offrir un espace d'activités sportives et ludiques aux élèves du groupe scolaire situé à proximité immédiate.
- De permettre le développement d'activités sportives diversifiées dans le cadre des activités scolaires et périscolaires (activités sportives mises en place dans le cadre d'un PEDT avec conventions établies avec des clubs sportifs locaux).
- De proposer un espace de jeux et de sport pour les enfants et adolescents de la commune nouvelle (Chazey-Bons et Pugieu) qui ne possèdent actuellement pas de site dédié, leur permettant ainsi d'agrémenter leurs loisirs en leur offrant un équipement « multi-sports ».

Ce projet s'inscrit ainsi dans une démarche de mutualisation des équipements.

Il comprend la réalisation d'un espace de jeux de type « city stade » avec piste périphérique de 2 couloirs.

Il est implanté dans un cadre préservé et sécurisé, juste derrière le groupe scolaire, sur un terrain appartenant à la commune.

Sa localisation permet son utilisation par les enfants des écoles dans le cadre de leur scolarité et des nouvelles activités périscolaires sans avoir recours à des moyens de transport particuliers (limitation de l'impact environnemental et accidentogène).

Cet investissement d'un coût de 75000 € a été financé par le leg de Monsieur Mathern, par une subvention de l'état et par une subvention du Conseil Départemental.



L'inauguration du city stade et de **l'espace Guy MATHERN** a eu lieu le 15 septembre 2017 en présence de Pascale PREVEIRault (sous-préfète), Olga GIVERNET (députée), Karène TARDY (conseillère départementale), Jean-Yves HEDON (conseiller départemental), René VUILLEROD (président de la communauté de commune), les membres du conseil municipal et de nombreux enfants et parents.

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, la commune a instauré des heures d'utilisation de cet équipement.



Les travaux...



et le résultat final !

## Voiries communales

Principaux travaux de voirie 2017 : CHAVILLIEU : VC n° 4 rue du four, VC n° 5 impasse du four, VC n° 7 chemin des combes, VC n° 8 rue de la revelin : **Réfection des 4 voies en enrobé avec remise en forme de la chaussée.**



## Aménagement de la maison des associations

Suite à la construction du nouveau groupe scolaire en 2014, l'ancienne école maternelle de la commune n'était plus utilisée.



Notre salle des fêtes récemment mise en accessibilité aux personnes handicapées est très sollicitée par les différents organismes ou institutions en raison de sa localisation dans la communauté de communes et de sa facilité d'accès.

Aussi, il était devenu nécessaire d'aménager pour nos associations de nouveaux locaux.

Les deux anciennes salles de classe ont donc été réhabilitées, avec la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et mise en sécurité ainsi que le renforcement de l'isolation thermique et phonique.

Les locaux situés au rez de chaussée se composent de 2 salles de 57 m<sup>2</sup>, un sanitaire adapté aux personnes handicapées et un espace kitchenette.

Les travaux ont concerné :

1) La mise en sécurité incendie :

- œ isolement coupe feu 1 heure entre la zone ERP et les étages (plafonds coupe feu)
- œ remplacement de l'alarme incendie existante
- œ mise aux normes complète de l'installation électrique

2) La mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

- œ création d'une place de stationnement adaptée avec cheminement
- œ création de l'éclairage extérieur adapté aux personnes handicapées
- œ création d'une rampe d'accès au bâtiment
- œ réouverture d'une porte d'entrée accessible aux personnes handicapées
- œ création d'un sanitaire adapté
- œ renforcement de l'éclairage d'ambiance et des circulations
- œ mise en place d'une alarme perceptible par les personnes en situation de handicap
- œ réfection des peintures murales (gène visuelle)

3) Renforcement de l'isolation thermique et phonique :

- œ remplacement de l'ensemble des fenêtres et parties vitrées (mise en place de fenêtres double vitrage)
- œ isolation par laine de roche entre le rez de chaussée et l'étage (plafond en 2 couches de BA 13 + laine de roche)
- œ remplacement de 2 portes d'accès isolantes

Les travaux d'un montant total de 73000 € ont été financés par la commune (56200 €), l'état (11800 €) et la région (5000 €) et réalisés par des entreprises locales.

Un grand merci à nos employés communaux qui ont largement participé à la préparation des travaux (démolition, préparation du chantier).

Ci-dessous des photos des salles rénovées :



## Les Temps d'Activités Péricolaires

Grâce à l'engagement de la commune, les Temps d'Activités Péricolaires sont mis en place en prolongement du temps de classe.

Ils sont pensés en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement et au développement de l'enfant.

L'inscription aux Temps d'Activités Péricolaires est un engagement pris pour une période entre deux vacances scolaires.

Leur encadrement est assuré par une équipe qualifiée, composée d'agents municipaux (ATSEM), d'éducateurs et d'animateurs sportifs et d'une enseignante volontaire. Les activités se déroulent dans l'enceinte du groupe scolaire, ainsi qu'au City stade, équipement municipal de proximité.



Les Temps d'Activité Péricolaires se déroulent le vendredi après-midi de 13h50 à 16h30.

Trois activités sont proposées :

- atelier artistique dirigé par Virginie Bernard, ATSEM et Ludivine Lemortellec, adjointe d'animation
- atelier sportif avec le Club de Basket de Belley
- atelier aide aux devoirs organisé par Dorothée Salacroup, Enseignante et Directrice du groupe scolaire

La sieste est maintenue pour les Petites Sections sous la surveillance d'Annabelle Girerd, Atsem

**Virginie Bernard et Annabelle Girerd**  
**Atsem en maternelles**



**Marc-André, intervenant de basket, entouré des élèves lors des TAP du vendredi après-midi**

## La Cantine Scolaire

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la commune a fait le choix d'un nouveau prestataire ! L'idée est née d'un parent d'élève qui, lors d'un conseil d'école, a sollicité la Mairie en demandant d'étudier cette possibilité.

La visite de la Société LEZTROY a convaincu les élus comme les parents d'élèves et le personnel de la cantine



*Juana Ducruet et Ludivine Lemortellec  
Adjointes d'animation*

Les repas sont élaborés et fournis par la Société LEZTROY basée à Serrières en Chautagne.

C'est une restauration collective dont les avantages sont d'acheter les produits alimentaires localement, de cuisiner et livrer les repas en circuits courts en respectant les saisons et l'environnement.



Les menus sont affichés à l'école et peuvent être consultés sur le site de la commune <http://www.chazey-bons.fr>

**D'autre part, un deuxième service de cantine est mis en place au vu des effectifs journaliers.**

Cela permet une ambiance beaucoup plus conviviale et sereine tant pour les enfants que pour le personnel périscolaire.

## La Garderie Périscolaire

Elle a lieu dans l'enceinte du groupe scolaire selon les horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h15

- Mercredi et vendredi : de 7h30 à 8h30.



La commune assure la surveillance gratuite des enfants tous les jours de 11h30 à 12h15 permettant aux parents d'arriver pour récupérer leurs enfants.

## Activités Scolaires

### Les deux classes de maternelles :

Enseignantes Mmes Vantorre Céline et Anne Cécillon secondées par les ATSEM Mmes Annabelle Girerd et Virginie Bernard et des parents d'élèves  
*Randonnée pédestre en forêt. Sortie hebdomadaire*



### Classes de CP-CE1 et CE1-CE2-CM1 :

Enseignantes Mmes Florence Alberto et Sylvie Vallée



*Sortie au musée de Lochieu*

*Semaine du Goût*



### Classe de CM1-CM2 :

Enseignante Mme Dorothée Salacroup



*Les grands profitent du cours de zumba*

*L'après-midi de jeux avec le club de l'Amitié*



## SOU DES ECOLES DE CHAZEY-BONS

Le Sou des Ecoles est une association à but non lucratif qui a pour objet d'organiser diverses manifestations dans le but de récolter des fonds qui serviront à financer en partie des projets à vocation pédagogique et/ou culturelle.

Le conseil d'administration compte 20 membres.

Le bureau est composé :

- d'une présidente : Madame Floriane BERTHET
- d'un vice-président : Monsieur Aurélien VANDARD
- d'une secrétaire : Madame Laetitia THOMASSET
- d'une secrétaire adjointe : Madame Amandine BENOIT
- d'une trésorière : Madame Céline MORAND
- d'une trésorière adjointe : Madame Sophie GROS



Les principales ressources de l'association sont : la subvention de la Mairie de Chazey-Bons, les cotisations des parents d'élèves et surtout les bénéfices rapportés par les différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire.

Cette année, les élèves de CM1 et CM2 partiront une semaine en voyage pour découvrir Carcassonne et ses environs. Thème du voyage : Au Fil du Temps.

D'autres activités et sorties sont programmées : brain ball, tennis

de table, zumba, journée jeux, sorties de proximité, ...

### MANIFESTATIONS ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 :

- Vente de Brioches ..... le dimanche 15 octobre 2017
- Loto ..... le dimanche 19 novembre 2017
- Marché de Noël / Vente de sapins le mardi 05 décembre 2017
- Bugnes ..... le dimanche 11 mars 2018
- Chocolats de Pâques ..... date à déterminer
- Brocante ..... le dimanche 29 avril 2018
- Tombola de la Fête des Mères ... date à déterminer
- Kermesse et fête de fin d'année le samedi 23 juin 2018

Un grand merci aux parents qui s'investissent, aux personnes qui participent à nos manifestations, à la municipalité de Chazey-Bons, à l'équipe enseignante ainsi qu'aux membres de l'association.

Meilleurs vœux pour 2018.

La Présidente,

Floriane BERTHET

## Club de l'Amitié

Cette année le club de l'amitié a poursuivi ses activités. Bonne participation des 46 adhérents.

Les réunions du jeudi ont eu lieu à la salle des fêtes de Pugieu dans l'attente de la fin des travaux de la future maison des associations. La participation reste stable. Nous remercions la municipalité pour la gratuité de la salle.

Nos activités :

- Janvier 2017 : Bal des rois animé par les Musiciens des Orchestres Musette
- Avril 2017 : Ballade dans l'avant pays savoyard, après un passage au château de Lucey, et repas à Portout.
- Rencontre avec les deux classes de maternelles pour un après-midi de jeux, chaque enfant a reçu un livre de la part du club.
- Voyage à Saint-Etienne visite d'une partie du musée de l'industrie, repas, et croisière dans les gorges de la Loire.
- Septembre 2017 : Une grande première ! Prise en charge de la Brocante par le club, qui fut une réussite.
- Novembre 2017 : Repas très convivial suivi de l'assemblée générale au cours de laquelle nous avons eu une pensée pour Colette MEI qui nous a quittés cette année.

Toutes ces manifestations et réunions du jeudi seront reconduites pour l'année à venir, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Nouveau bureau :

PRESIDENT : Pierre Duport

SECRETAIRE : Jeanine VAUDAY

TRESORIERE : Suzanne MICHAUD



## Gym +

GYM+ est une association de gymnastique volontaire pour adultes qui a été créée à Chazey-Bons en septembre 2001.

Actuellement, une vingtaine d'adhérentes se retrouvent tous les lundis, à la salle des fêtes de Chazey-Bons, de 19h45 à 20h45, pour un cours complet d'étirements, renforcement musculaire, cardio, abdos-fessiers et relaxation, dispensé par une professionnelle diplômée.

Les exercices, rythmés en musique et complétés par des ballons, haltères, tapis, élastiques, mis à disposition, sont ouverts à tous et à toutes pour entretenir sa forme et sa santé.

Alors, Mesdames, Messieurs, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour pratiquer une activité physique sans complexe, à côté de chez vous.

Contact : Mme PARISI Antonia, Présidente

adresse mail : [toni-espagnole@hotmail.fr](mailto:toni-espagnole@hotmail.fr)



Les Pré ambouilles sont une série de spectacles organisés dans les villages de Bugey Sud, généralement en plein air. Leur vocation est de rendre une partie du festival accessible au plus grand nombre, de valoriser les territoires alentours et bien sûr de mettre l'eau à la bouche des amateurs d'arts de la rue !

Le Jeudi 3 Août 2017 s'est jouée, sur notre commune, une pièce de théâtre intitulée « *La Beauté du Monde* ». Ce monologue, d'une durée d'1H30, a attiré environ 200 personnes.



## Pleurotus

Installé depuis cet automne, Pleurotus est une micro entreprise agricole spécialisée dans la culture du champignon (Pleurote huitre). Cette exploitation est située sur la commune de Chazey Bons dans le hameau de Rathonod.

Après avoir suivi une formation dans le Jura sur la culture du Pleurote, Magali Lowe et son mari décident de convertir une grange datant du 18<sup>ième</sup> siècle en champignonnière.

Suite aux longs mois de mise au point des conditions de la culture de ce champignon et une étude de marché, l'entreprise était lancée en septembre 2017.

A ce jour Pleurotus met en œuvre son savoir-faire et garantit une culture naturelle de A à Z, de la production du substrat à la cueillette. A ce jour plusieurs restaurants des alentours tels que La Table Bugiste (Belley), La Suite (Belley) et Les 3 Chapeaux (Ceyzérieu) soutiennent Pleurotus ainsi que de nombreux particuliers qui viennent se fournir directement sur la propriété



## La course du cœur de passage à Cressieu.



**La 31ème édition de la course du cœur a fait étape au hameau de Cressieu le samedi 1er avril.**

Cette manifestation est un événement sportif et solidaire, encré sur la question sociétale majeure du don d'organes. Car cette course, à travers l'exploit réalisé par des coureurs greffés vise à la sensibilisation du grand public à la transplantation d'organes et par conséquent à la nécessité du don d'organes.

La Course cherche à faire progresser cette cause dans les mentalités en s'adressant au public tout au long du parcours, dans les quelques 200 communes traversées, mais aussi grâce aux médias qui relayent l'événement.

La course du cœur, c'est...

- 750 km de course à pied en relais non stop en quatre jours et quatre nuits entre Paris et Bourg Saint Maurice - Les Arcs
- Entre 14 et 18 équipes de 14 coureurs dont 1 équipe de personnes transplantées (cœur, foie, rein, moelle osseuse, ...)
- Plus de 200 communes traversées par une caravane de plus de 120 véhicules
- Des étapes de 8 à 60 km et des étapes particulières : roller, bike and run, relais volants, bike and bike, etc.
- Des animateurs et des musiciens pour supporter les coureurs
- Une troupe "Tutti Quanti" et 2 clowns "Boula et Zébule"
- Une opération spécifique de sensibilisation au don d'organes pour les enfants, dans le cadre de l'opération « 10 000 cœurs pour l'hôpital »

La commune de Chazey-Bons fait partie des 6 communes classées « village top cœur » en raison de sa fidélité et de son implication lors du passage de cette course depuis plusieurs années.



**L'association Cressolane** assure la réception des participants en partenariat avec la commune et ses indéfectibles soutiens, le magasin Intermarché et l'entreprise Bugey élagage.

Cette année, les coureurs et la caravane pouvaient se restaurer en dégustant les diots cuits à la chaudière sur des canapés de polenta et les incontournables tartes aux pommes.

Les enfants de l'école avaient confectionné les cœurs qui ont été remis aux organisateurs de la course. Le tout était agrémenté par les rythmes endiablés de l'orchestre.



### Association Union Cressolane

Depuis plus de 40 ans, notre association organise diverses manifestations locales destinées à animer le hameau.

Ces moments de convivialité permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées et aux nouveaux habitants de se faire connaître et de se rencontrer.

Plusieurs manifestations sont organisées tout au long de l'année à commencer par le repas des anciens suivi de la galette des rois début janvier. Puis nous recevons la course du cœur fin mars début avril.

Viennent ensuite les préparatifs de la fête du four qui comme chaque année, se déroule le premier week-end de juillet.



En prélude à la fête, les habitants du village, toutes générations confondues se retrouvent pour « nailler » les noix qui seront utilisées pour confectionner les tartes salées.

Cette tradition ancestrale est un moment privilégié d'échanges et de convivialité cadencé par les coups de marteaux.

Cette année, en plus de la vente de pains, tartes salées et sucrées, l'association proposait de la petite restauration le midi.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les ânes de la Cab'ânerie de Belley ainsi que l'association de danse Austin Country de Chazey-Bons qui ont su partager leur passion avec les personnes présentes. Encore un grand merci à eux.





Puis vient ensuite Halloween, le moment privilégié des enfants.

Nos petits monstres déguisés se sont retrouvés à la salle de Cressieu avant de partir encadrés par des parents faire leur collecte de friandises dans le hameau.

Une trentaine d'enfants répartis en deux groupes ont ainsi récolté les bonbons gracieusement offert par les habitants.

Le butin acidulé a ensuite été mis en commun et partagé équitablement entre les enfants qui à quelques exceptions près, ont tous joué le jeu.



Pour finir la soirée, l'union Cressolane a offert à tous les participants du chocolat chaud et des jus de fruit accompagnés de crêpes tartinées de pâte de noisette ou de confiture.

Bien sûr, toutes ces manifestations n'existeraient pas sans le dévouement de notre équipe de bénévoles qui donne beaucoup de temps libre pour apporter de l'animation à notre hameau.

Merci à eux, et nous espérons que d'autres personnes viendront grossir les rangs de notre association. L'assemblée générale aura lieu en début d'année 2018 (date à définir).

Le bureau :

- Président : Francisco MARTINEZ

- Vice-président : Bruno FORT

- Trésorière : Jeanine VAUDAY

- Trésorier adjoint : Fabrice ANSELMET

- Secrétaire : Magalie NOUVION

- Secrétaire adjoint : Thierry GRANGE

## Les amis de St Véran

Les amis de St Véran ont lancé une invitation aux habitants de Chazey et Rathonod le 5/08/2017. Une invitation à laquelle de nombreux convives ont répondu. C'était l'occasion de faire la fête d'une manière conviviale et gourmande autour de produits traditionnels du four et de tisser des liens



## Trouble de voisinage : bruits



Le bruit peut devenir une nuisance sonore s'il est excessif ou anormal en raison de sa durée dans le temps, de sa répétition ou de son intensité. Tapage nocturne (de 21h à 6h), pratique d'un instrument à vent ou à percussion, travaux de bricolage, aboiements d'un chien, volume trop élevé d'un poste de télévision. Quel que soit le moment de la journée, ces bruits, s'ils sont excessifs ou anormaux sont sanctionnables s'ils troublent la tranquillité d'autrui ou sa santé. Le contrevenant risque une amende pouvant aller jusqu'à 450€.



Votre tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes.

Respectez l'arrêté préfectoral (ou municipal, plus restrictif) qui prescrit les jours et heures d'utilisation :

**les jours ouvrables de 8h à 14h et de 14h à 19h30**

- **les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

- Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins :
- Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche, ni pendant les heures de repos (le soir).
- 
- Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous et dans tous les cas, tout bruit doit cesser à partir de 22 h 00.

## Aboiements incessants du chien



Les aboiements incessants du chien de votre voisin vous gênent ?

Zoom sur les démarches à suivre en cas de troubles sonores de voisinage

**Les textes en vigueur :** Les aboiements intempestifs représentent 30 % des plaintes pour troubles de voisinage. Plusieurs textes réglementaires régissent les nuisances sonores : article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal, arrêtés municipaux ou préfectoraux éventuels, règlement de copropriété.

Ainsi selon l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...] ». Autrement dit, un seul de ces trois critères suffit à constituer un trouble de voisinage, et ce, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

**Les démarches à suivre :** Si le chien de votre voisin aboie constamment, voici les démarches à suivre :

- Informer oralement votre voisin de la gêne occasionnée ;
- Si aucun résultat, lui envoyer une première lettre simple lui rappelant la législation en vigueur, suivie deux semaines plus tard d'une deuxième lettre recommandée avec accusé de réception (gardez une copie de vos lettres) ;
- Si aucune suite, contacter le conciliateur de justice à la mairie (prestation gratuite) ;
- Si rien ne change, recourir aux forces publiques ;
- En dernier recours, porter l'affaire en justice.

## Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié **au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal**.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros)..

## Réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers



La mairie reçoit souvent des questions ou des plaintes concernant l'allumage de feux. Voici un extrait de l'arrêté préfectoral qui s'applique sur notre commune.

- Tout dépôt sauvage de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **sont interdits**.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **est interdit**.

- Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. (rubrique 20.02.01). Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés.

**La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.**

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, **le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.**

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

### a) Sur les végétaux pouvant être brûlés :

- Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.
- Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.
- L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gasoil....) pour activer la combustion du bois est interdite.

### b) Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

### c) Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

- Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.
- Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.

- Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.
- Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er mars au 30 septembre.
- Le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

d) Sur les conditions diverses de sécurité :

- Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.
- Le brûlage est interdit les jours de grand vent.
- En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent

## Le site internet de la commune



La commune de Chazey-Bons dispose depuis plusieurs années d'un site Web permettant l'accès à toutes les informations relatives à la vie de la commune :

<http://www.chazey-bons.fr/>

## Les lingettes, c'est dans la poubelle !



Les lingettes de nettoyage ou hygiéniques sont très pratiques, faciles à utiliser, d'usage unique, peu encombrantes.

Elles n'ont qu'un seul défaut : Elles ne sont pas biodégradables et entraînent des dégâts importants dans les stations d'épuration car elles se coincent

dans les pompes, les turbines ou les racloirs, ce qui entraîne des frais de réparation très importants.

Alors ne les jetez plus dans les toilettes mais dans les poubelles, cela contribuera à la protection de la nature et limitera les frais de réparation des stations d'épuration auxquels chacun participe.



### A quoi sert-il ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

### Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

### Et pour Chazey-Bons ?

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Les agents recenseurs désignés par le Maire se présenteront à votre domicile. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Pour CHAZEY-BONS chef lieu - L'Abbaye - Les Chandelles : Mme BURDET Virginie

pour les hameaux (ex chazey-bons) : Mr MARTIN Damien

pour Pugieu -Chavillieu : Mr GOEDERT Julien

Ces personnes sont titulaires d'une carte officielle tricolore avec photo et timbre de la mairie.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander sa présentation.



Propriétaires, vous souhaitez **construire, agrandir** ou **réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, vous pouvez **contacter le CAUE** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain pour vous conseiller.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au maire de votre commune.

Vous resterez les seuls maîtres de votre projet mais vous éviterez ainsi beaucoup d'embûches.

**Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com)**

Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil, consultez le site internet du CAUE «[www.caue01.org](http://www.caue01.org)» rubrique «particuliers»

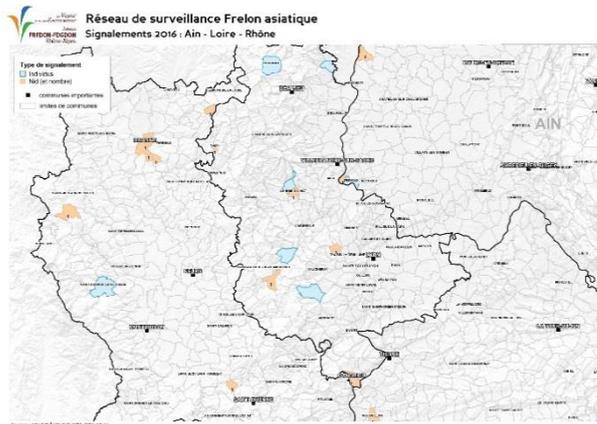


## LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

### Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de la Loire, du Rhône et de l'Ain

### Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à

maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 01 : 04 74 25 09 91 / [gds01@cmre.fr](mailto:gds01@cmre.fr)

FREDON : 04 74 45 56 56 / [fdgdon01@ma01.fr](mailto:fdgdon01@ma01.fr)

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN

Vétérinaire pour la section apicole

GDS Rhône-Alpes

FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

### Le Frelon asiatique, comment le reconnaître ?

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> <b>FRELON EUROPEEN</b>  <b>VESPA CRABRO</b> </div>  <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Tête rousse et visage jaune</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Thorax noir et roux</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Abdomen jaune avec des dessins noirs</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Pattes rousses</div> </div> <p style="font-size: 8px; margin-top: 5px;">Taille: ouvrière: 25 à 35 mm reine: 40 mm maxi</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> <b>FRELON ASIATIQUE</b>  <b>VESPA VELUTINA</b> </div>  <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Tête noire et visage orangé</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Thorax noir</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Extrémité des pattes jaune</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">Abdomen noir avec une large bande orangée</div> </div> <p style="font-size: 8px; margin-top: 5px;">Taille: ouvrière: 23 à 30 mm reine: 35 mm maxi</p>
--	---



## Ils sont nés ...

ANSELMET Roxanne le 04/03/17

ESSERTEL Mila le 26/03/17

FERRAND HOFF Iris le 19/10/17

JANICHON Julia le 27/04/17

REANT Malia le 01/11/17

COUNORD Dorian le 24/12/16

GIGAN Jahïro le 23/12/16

BARTOLOMEI Joris le 26/01/17

BAUDOT Pablo le 7/11/17

PION-ROUX DEGLISE Tarron le 29/06/17



## Ils se sont mariés

DE SEYSSEL Aurélie et RAYMOND Gaëtan le 24 juin 2017

BORELLO Eddy et DELBECQ Frédéric Didier le 15 juillet 2017

DUBREZ Céline et LOQUET Sébastien le 15 juillet 2017 (commune déléguée de Pugieu)

COLOMB Anne et LAMBERT Marc 3 novembre 2017

Mr GENC Hakan et Mme Böyük Emine le 23 décembre 2017



## Ils nous ont quittés ...

CHAIZE Christophe le 5 octobre 2017  
CALAVIA Isabelle née JOBIN le 7 octobre 2017  
ESSEBBANI Rkia née EL-BAKKOUCHI le 28 mars 2017  
VISTALLI Régine née LOUDOT le 31 octobre 2017  
MOISSET Jean Clement le 17 octobre 2017  
FACCHINO Franck le 08 décembre 2017  
BEN DKHIL Youssef le 7 décembre 2017  
TEMPION Marie-Thérèse le 26 décembre 2017



*Hommage à Jean-Clément qui nous a quittés le 17 octobre 2017*

*Ta vie c'était Chazey-Bons. Enfant du village, tu suis ta scolarité à Bons. Tu exerces ensuite ton métier d'ébéniste à l'entreprise Piccini. Tu décides alors de t'installer à l'Abbaye où tu as grandi et d'y construire ta maison. Avec tes frères, tu intègres l'équipe de football et plus tard, tu te tourneras vers le cyclisme et la course à pied. Impliqué dans la vie de la commune, tu seras élu conseiller municipal de 1983 à 1989. Tes trois enfants scolarisés, tout naturellement, tu seras membre actif du sou des écoles pendant 15 ans. Tu as beaucoup donné à cette commune, nul doute : tu aimais les autres.*

*Pour tous ceux qui t'ont connu, tu resteras cet homme infatigable, généreux et dévoué.*

## INFOS UTILES !

Attention changements d'horaires à partir du 1<sup>er</sup> février

### SECRETARIAT de MAIRIE

Tous les matins de 9h00 à 11h00

### PERMANENCE du MAIRE

*Si vous souhaitez rencontrer le maire vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie aux horaires suivant :*

**VENDREDI** ➤ 10 h 00 à 12 h 00  
(pour les professionnels)

**SAMEDI** ➤ 10 h 00 à 12 h 00  
(pour les particuliers)

#### Mairie de Chazey-Bons

☎ 04 79 81 70 18

#### Sous-Préfecture de Belley

24 rue des Barons

☎ 04 79 81 01 09

#### EDF - GDF

Sécurité Dépannage réseaux électricité

☎ 04 74 46 83 24

Sécurité dépannage réseaux gaz

☎ 04 74 46 83 25

#### SOGEDO à VIRIGNIN

☎ 04 79 81 08 09



Bonne  
année !

